



Concernant la Zone UP (centre nautique et gare maritime) de Trestraou : La zone d'équipement portuaire a été élargie, alors que le trait de côte à Horizon 30 ans est en retrait. Est-il raisonnable d'envisager un élargissement des équipements existants dans ces conditions ? Lors des marées hautes à coefficient assez fort, la mer vient se fracasser contre la digue existante, un ouvrage construit en empiétant sur la zone maritime risque d'être endommagé rapidement.

Je demande que la zone UP (centre nautique et gare maritime de Trestraou) reste identique à celle du PLU en vigueur.

Concernant les deux cales en zone UP sur la plage de Trestraou visibles sur le PLU, elles ne sont plus référencées sur le PLUI-H, qu'est-ce que cela signifie par rapport à leur entretien et devenir ?